Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

Directeur / Directrice

Academie Royal West

Normes et modalités 2026-2027

Plan d’évaluation au secondaire | Information aux parents

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Matière	Français langue seconde enrichi	**Code de cours**	635506
Cycle / Niveau	Cycle 2, 3e année		
Groupe(s)-classe(s)	FRAN54-01 FRAN54-03 FRAN54-02 FRAN54-04	Date de transmission de ce document aux parents	PAR le 30 Septembre 2026
Renseignements sur l’enseignant(e) : **Nom et adresse courriel**	Marie-Oriole Louissaint mlouissaint@emsb.qc.ca		

2. DESCRIPTION DU COURS

Le programme enrichi vise à atteindre le niveau du programme Français, langue d'enseignement. Les élèves qui ont suivi le programme d'immersion ou le programme bilingue au primaire, de même que ceux qui ont un certain niveau d'aisance en français, peuvent s'y inscrire.

Dans le cadre de ce programme, l'élève atteindra un niveau de compétence en français équivalant au bilinguisme. L'objectif consiste à faire en sorte que l'élève acquière une compréhension approfondie de la langue française et de la culture française, ainsi que la maîtrise de la composante écrite. Pour y parvenir, l'élève fera l'expérience de la lecture et de l'appréciation de bon nombre d'oeuvres littéraires provenant de la Francophonie (Québec, France, etc.), à l'iinstar du programme Français, langue d'enseignement.

Le programme enrichi prépare les élèves à poursuivre leurs études en français ou à exercer leur profession dans un milieu francophone.

3. MANUELS, PLATEFORMES ET MATÉRIEL REQUIS

Manuel ou cahier d’exercices principal	Nouvelle grammaire pratique plus
Matériel complémentaire	Feuilles d'exercices, romans
Plateformes numériques	Teams
Matériel requis quotidiennement	Matériel scolaire (cartable, feuilles mobiles, etc.)
Matériel facultatif, mais recommandé	
Information sur le remplacement ou les frais, s’il y a lieu	

4. COMMUNICATION AVEC LES PARENTS ET LES ÉLÈVES

Communications obligatoires
Les parents reçoivent une première communication écrite au plus tard le 15 octobre ainsi que trois bulletins, au plus tard les 20 novembre, 15 mars et 10 juillet. Une communication supplémentaire sera transmise lorsqu'un élève risque de ne pas répondre aux attentes, lorsque des préoccupations au sujet du comportement surviennent ou lorsqu'un plan d'intervention individualisé l'exige.

Les communications peuvent comprendre :

☐ Portail Parents Mozaïk	☑ Courriel	☑ Agenda / planificateur
☑ Appels téléphoniques	☑ Rencontres	☐ Autre:
☐ Plan d'intervention	☐ Plateforme virtuelle (Google Classroom ou TEAMS)	☐ Autre :

Bulletins - Échéancier de remise aux parents

Communication	Échéance légale	Date cible de l'école pour la publication aux parents	Notes
Première communication écrite	*Au plus tard le 15 octobre*	**15 octobre**	Porte sur l'adaptation, les progrès, les habitudes de travail et les préoccupations initiales.
Bulletin de l'étape 1	*Au plus tard le 20 novembre*	**16 novembre**	Compte pour 20 % de la note finale.
Bulletin de l'étape 2	*Au plus tard le 15 mars*	**22 fevrier**	Compte pour 20 % de la note finale.
Bulletin de l'étape 3	*Au plus tard le 10 juillet*	**23 juin**	Compte pour 60 % de la note finale.

5. APERÇU DE L'ÉVALUATION

L'évaluation repose sur le développement des compétences ainsi que sur des traces d'apprentissage suffisantes, variées et pertinentes. Chaque trace est pondérée selon le jugement professionnel de l'enseignant(e) et intégrée à la note de l'étape. Par conséquent, le jugement final n'est pas une simple moyenne des résultats obtenus. Il reflète le jugement professionnel de l'enseignant(e), les progrès réalisés au fil du temps et le niveau global de développement des compétences.

Les traces d'apprentissage peuvent comprendre :

☐ Travaux	☑ Tests / questionnaires	☑ Examens
☑ Projets	☐ Tâches	☐ Laboratoires / tâches pratiques
☑ Présentations	☐ Portfolios	☑ Observations
☐ Travail en classe	☐ Entretiens	☑ Participation liée aux compétences
☑ Grilles d'évaluation	☐ SAE (situation d'apprentissage et d'évaluation)	☐ Autre

6. COMPÉTENCES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences et les pondérations prescrites indiquées ci-dessous correspondent aux mêmes compétences disciplinaires que celles qui figurent dans le sommaire des normes et modalités de l'école, conformément aux exigences du MEQ. (Référence : Sommaire des normes et modalités de l'école 2026-2027 publié en juin 2026)

Évaluation de l'étape 1 | Pondération annuelle : 20 %

Compétence	Pondération prescrite de la compétence	Traces d'apprentissage prévues	Moment approximatif	Notes additionnelles
Compétence 2 : Lire des textes variés en français (à l'écrit).	34%	-Tests/questionnaires	1er sept. 2026 au 6 nov.2026	
Compétence 3: Produire des textes variés en français (à l'écrit).	33%	Examens	1er sept.2026 au 6 nov. 2026	

Évaluation de l'étape 2 | Pondération annuelle : 20 %

Compétence	Pondération prescrite de la compétence	Traces d'apprentissage prévues	Moment approximatif	Notes additionnelles
Compétence 1: Interagir en français.	33%	-Projet -Présentation -Observation	9 nov.2026 au 22 janv.2027	
Compétence 2 : Lire des textes variés en français (à l'écrit).	34%	Tests/questionnaires	9 nov. 2026 au 22 janv. 2027	
Compétence 3: Produire des textes variés en français (à l'écrit).	33%	Examens	9 nov.2026 au 22 janv.20027	

Évaluation de l'étape 3 | Pondération annuelle : 60 %

Compétence	Pondération de la compétence	Traces d'apprentissage prévues	Moment approximatif	Notes additionnelles
Compétence 1: Interagir en français.	33%	-Projet -Observation -Présentation	25 janv.2027 au 11 juin 2027	
Compétence 2 : Lire des textes variés en français (à l'écrit).	34%	Tests/questionnaires	25 janv.2027 au 11 juin 2027	
Compétence 3: Produire des textes variés en français (à l'écrit).	33%	Examens	25 janv.2027 au 11 juin 2027	

7. COMPÉTENCES GÉNÉRALES - COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Commentaires au bulletin

Au moins une compétence générale fait l'objet d'un commentaire au cours de l'année. L'école peut choisir un échéancier commun par étape.

Cette année scolaire, les compétences transversales seront commentées par les enseignant(e)s de sciences ou arts

Compétence générale	Étape 1		Étape 3
Exerce son jugement critique	☐		☐
Organise son travail	☑		☐
Communique efficacement	☐		☑
Travaille en équipe	☐		☐

8. ÉVALUATIONS FINALES, ÉVALUATIONS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE ET ÉPREUVES DU MEQ

Pour toutes les épreuves uniformes, les enseignant(e)s communiqueront l’horaire des examens au moment opportun.

Type d’évaluation ou d’examen	Applicable	Façon dont les évaluations finales sont prises en compte	Dates importantes ou échéancier
Évaluation de mi-année de l’école	Oui		Session d’examens de mi-année de l’école - janvier
Évaluation finale de l’école	Pas pour ce cou		
Évaluation commune du centre de services scolaire	Pas pour ce cou		
Épreuve du MEQ	Oui	Le résultat comptera pour 50% de la note de la compétence pour l'année	Session d’épreuves uniformes MEQ - mai/juin

9. TUTORAT ET AIDE SUPPLÉMENTAIRE

Vous trouverez ci-dessous les mesures de soutien prévues (sous réserve de modifications au cours de l’année scolaire; chaque enseignant(e) tiendra les élèves informés, au besoin).

- **Les élèves sont encouragés à demander rapidement des précisions.**
- **L’aide supplémentaire peut soutenir la révision des concepts, la réalisation des travaux, la préparation aux évaluations et la rétroaction sur les apprentissages.**

Soutien prévu	Récupération	**Période**	

Attentes de l’enseignant(e)	

La récupération est un moment privilégié où un enseignant accompagne un élève ou un petit groupe d'élèves pour surmonter des difficultés d'apprentissage précises. Les principales utilités sont: Revoir et consolider la matière, prévenir le retard scolaire, développer de l'autonomie et de la confiance.

Autres mesures de soutien			

10. RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES ET ATTENTES EN CLASSE

Assiduité et participation	Une présence régulière et une participation active aident les élèves à démontrer le développement de leurs compétences et fournissent suffisamment de traces pour l’évaluation.
Devoirs et pratique	Les devoirs, les exercices et les tâches de préparation soutiennent les apprentissages.
Intégrité scolaire	Les élèves doivent remettre leur propre travail, citer leurs sources lorsque cela est requis et utiliser les outils numériques, y compris les outils d’IA, uniquement selon les consignes de l’enseignant(e) et le code de vie de l’école.
Utilisation de la technologie	À des fins pédagogiques, les élèves peuvent être invités ou autorisés à utiliser certains outils technologiques (applications, téléphones cellulaires, IA).

Comportements favorisant l'apprentissage	L'effort, l'organisation, la collaboration et le respect des attentes en classe contribuent à la réussite des apprentissages.

11. TRAVAUX NON REMIS, TRAVAUX EN RETARD ET ÉVALUATIONS MANQUÉES

Principe directeur
L'objectif est de recueillir suffisamment de traces valides pour évaluer le développement des compétences. Les conséquences liées aux travaux en retard ou non remis doivent être appliquées de façon cohérente et ne doivent pas remplacer le jugement professionnel concernant ce que l'élève a démontré.

Travaux non remis	Les élèves doivent remettre leurs travaux à la date d'échéance fixée. En cas d'absence, les élèves doivent obtenir les travaux manqués et les terminer dans un délai raisonnable établi avec l'enseignant(e).
Non-remise persistante	La non-remise persistante limitera la capacité de l'enseignant(e) à recueillir suffisamment de traces d'apprentissage et pourrait nécessiter une communication supplémentaire avec les parents.
Tests ou évaluations manqués	Une absence justifiée peut nécessiter une pièce justificative. Une évaluation de reprise ou une autre trace d'apprentissage peut être prévue selon le jugement de l'enseignant(e) ou la procédure de l'école.
Absence non justifiée à une évaluation	Conformément aux procédures de l'école, l'enseignant(e) peut utiliser une évaluation de remplacement, les traces existantes ou indiquer que les traces sont insuffisantes.
Prolongations ou mesures d'adaptation	Les élèves qui ont besoin de mesures d'adaptation doivent en discuter avec l'enseignant(e).
Plan d'intervention individualisé (PII)	Les adaptations liées à un plan d'intervention individualisé seront respectées.